

Secteur de service du Grand Vancouver
Appel de propositions : BCYK-0607-Greater Vancouver-001

Séance d'information n° 1 - Le 22 juin 2006
Questions et réponses

Question :

1a) Comment Service Canada a-t-il déterminé les chiffres relatifs aux résultats attendus?

1b) Sont-ils déterminés en fonction des objectifs des ententes actuelles ou en fonction des résultats obtenus actuellement par les centres de ressources en emploi?

Réponse : Les résultats attendus ont été déterminés en fonction de plusieurs facteurs : les objectifs des ententes actuelles, l'information sur le marché du travail local, les taux de chômage, les exigences particulières du secteur de service et la planification de Service Canada.

Question :

2) Veuillez clarifier les résultats attendus. À la séance d'information, il a été indiqué que la différence entre le nombre de « clients servis » et le nombre de « clients dont le cas est géré » est le nombre de clients qui utilisent le centre de ressources. Est-ce correct?

Réponse : « Clients servis » signifie le nombre de clients qui reçoivent directement de l'assistance. Il s'agit de clients qui bénéficient au minimum d'une entrevue d'évaluation et de détermination des besoins effectuée par un conseiller ou gestionnaire de cas. La différence entre le nombre de « clients servis » et le nombre de « clients dont le cas est géré » est le nombre de clients qui reçoivent une évaluation/détermination des besoins, mais ne sont pas choisis ou orientés vers des services de gestion des cas. Dans la plupart des cas, il s'agit de chercheurs d'emploi indépendants qui utiliseront le centre de ressources, mais il pourrait également s'agir de clients qui sont orientés vers des services spécialisés plus appropriés à la suite du processus d'évaluation.

Question :

3) Il est indiqué qu'il faut une note globale de 60 % pour être qualifié. Que se passe-t-il si personne n'obtient la note de 60 %?

Réponse : Si aucun candidat n'obtient la note globale de 60 %, il faut publier un nouvel Appel de propositions, conformément aux Directives concernant les Appels de propositions.

(<http://www1.servicecanada.gc.ca/fr/dgpe/dmt/sc/proposition.shtml>)

Question :

4a) Veuillez confirmer la limite de 40 pages pour la proposition + les annexes, et/ou apporter des précisions à ce sujet.

4b) Veuillez confirmer qu'il faut présenter quatre copies de la proposition et qu'il n'y a aucune exigence particulière quant à la reliure de la proposition, et/ou apporter des précisions à ce sujet.

4c) Service Canada a-t-il une préférence quant à la reliure de la proposition?

4d) Veuillez confirmer si le contenu est plus important que la présentation et/ou apporter des précisions à ce sujet.

4e) Une proposition sera-t-elle considérée comme plus crédible si elle est mieux présentée?

Réponse : Le soumissionnaire doit fournir quatre (4) copies papier de la trousse de demande remplie, plus 1 disquette (ou cd-rom). La proposition et les annexes ne doivent pas dépasser 40 pages (cela n'inclut pas la page couverture, l'index, et les 3 formulaires requis). Les propositions de plus de 40 pages ne seront pas évaluées. Il n'y a aucune exigence, aucune préférence ni aucun point supplémentaire en ce qui concerne la reliure des propositions. Les propositions seront évaluées en fonction de leur contenu.

Question :

5a) Après la date limite, quand pensez-vous que le soumissionnaire choisi sera averti que sa proposition a été retenue?

5b) Lorsque le soumissionnaire choisi aura été averti, quand prévoyez-vous que les négociations débuteront et se termineront?

Réponse : La date limite est le 1^{er} septembre 2006; Service Canada prévoit que la sélection du soumissionnaire et le processus subséquent de négociation progresseront très rapidement. Malheureusement, nous ne sommes pas réellement en mesure de dire combien de temps il faudra puisque la période requise dépendra du nombre de soumissions reçues.

Question :

6) Veuillez expliquer comment Service Canada a déterminé les montants du financement affiché pour chaque région géographique.

Réponse : Le financement affiché est établi en fonction des frais généraux nécessaires à la réalisation des activités proposées, tout en tenant compte des différentes régions géographiques (le loyer étant un des principaux facteurs déterminants) et des frais de lancement potentiels. Ces chiffres n'ont pas été déterminés en fonction d'un coût par participant.

Question :

7a) Il a été remarqué que les lettres d'appui sont manquantes et/ou non requises. Veuillez confirmer que ces lettres ne sont pas requises et qu'il ne faut présenter que 3 personnes (noms / organismes / coordonnées) à des fins de référence.

7b) La présentation de personnes aux fins de référence devrait-elle appuyer l'organisme ou le projet proposé?

Réponse : Des lettres d'appui ne sont pas requises. Les références sont préférées parce qu'elles soutiennent les activités que vous proposez ainsi que les capacités et l'expérience de votre organisme relativement à la prestation des services proposés.

Les personnes fournissant des références devraient pouvoir confirmer le mandat de l'organisme, son expérience en matière de rapports avec des groupes de participants et de prestation des activités et services précisés, ses capacités et compétences relativement à la prestation des activités et services précisés, ainsi que sa stabilité organisationnelle et financière.

Question :

8) Si je suis intéressé à présenter une demande pour plus d'un endroit, dois-je préparer une trousse de demande distincte pour chaque lieu?

Réponse : Oui. L'endroit précis (A à G) devrait être indiqué pour chaque trousse de demande/proposition soumise.